



RAPPORT D'ACTIVITES 2023

En 2023, 6 réunions de l'organe d'administration, dont deux en visio, une réunion du Forum et la réunion de l'Assemblée générale ont été organisées.

Toutefois, n'oublions pas les nombreux courriels qui sont échangés entre les administrateurs pour recueillir des avis/accords pour répondre rapidement aux demandes adressées à BN.

Cette année, le bureau constitué de M. Ninanne, M. Moreels et E. Fauville s'est réuni pour le projet de convention « parking Droh!me ».

L'organe d'administration a renouvelé l'habilitation à Mario Ninanne pour qu'il puisse agir/ester en justice au nom de Bruxelles Nature.

L'année 2023 a été marquée par :

Avenir de Bruxelles Nature

A la suite de la décision de 3 administrateurs (M. Ninanne, Th. Baekelmans et E. Fauville) de remettre leur mandat au 31/12/2023, plusieurs réunions ont été consacrées à ce point. Ainsi, un appel a aussi été relayé auprès des associations membres de BN.

Lors de la réunion du Forum du 16/2, quelques intéressantes pistes ont été proposées par A. Tiberghien, comme par exemple faire appel à Me Sambon et au juriste N. De Saedeleer qui donnent cours de droit de l'environnement ; des étudiants pourraient être intéressés à rejoindre BN pour « s'exercer » à traiter les recours que nous introduisons.

Nous avons été conviés en mars à participer à une réunion de volontaires organisée par Natagora pour rencontrer d'éventuels candidats administrateurs. BN a réuni ces candidats mais finalement aucun n'a posé sa candidature.

Par contre, deux nouveaux administrateurs (M. Rooseleir (CEBE) et J. Pinilla (CNB)) ont été nommés lors de l'AG du 2/3/2023 et deux administrateurs ont remis leur mandat (P. Vanbellinghen et M. De Brouwer).

Les associations qui ont pris en charge les sites actuellement très « convoités » (Marais Wiels, Donderberg, etc.) devraient avoir des représentants au sein de BN. Cependant, très souvent, ces comités comptent peu de personnes qui sont déjà bien occupées.

Pour pallier le manque de relève et éviter que BN ne doive cesser ses actions, ce qui serait dommage, quelques administrateurs voient peut-être la possibilité de se regrouper ou de « fusionner » avec WAN.

We Are Nature.brussels

Sollicité par WAN pour soutenir son action, le 1^{er} juin, l'OA a invité Jean-Baptiste Godinot et Fanny Vinet à présenter WAN et son action de mise en demeure qui devrait être lancée en septembre.

Si la plupart des administrateurs sont d'accord sur le principe du moratoire, ils craignent les réactions juridiques de très nombreuses parties adverses (Région, communes, institutions, promoteurs) et s'interrogent sur les risques financiers d'une telle action au cas où BN serait partenaire de WAN.

Fin août, l'OA ayant reçu la confirmation de WAN que les personnes/associations qui se portent requérantes dans cette action, ne prennent en aucun cas d'engagement financier à l'égard de WAN, change la donne. Dès lors, l'OA décide de soutenir cette action en se portant requérant.

En outre, les administrateurs ont particulièrement apprécié la vidéo de WAN réalisée de façon très professionnelle, avec des intervenant.e.s connu.e.s du monde de la culture.

En réponse à la mise en demeure, le Gouvernement bruxellois a écrit le 5/10 aux responsables de WAN qu'il ne peut accéder à l'objet de la mise en demeure : instaurer un moratoire sur l'urbanisation des sols vivants. Dès lors, WAN poursuit son action. A ce jour, 1.000 personnes/associations se sont portées requérantes pour cette action.

Par ailleurs, les Ministres Vervoort et Maron ont envoyé un communiqué de presse précisant : *“La protection de 25% du territoire d'ici 2030 intégrera de nouveaux types de zones et représente donc un bond en avant de plus de 10% du territoire et de 70% par rapport aux zones qui étaient déjà protégées. Nous passerons ainsi de 2.373 hectares du territoire protégés aujourd'hui à quelque 4.206 ha du territoire protégés d'ici 2030”*.

Il s'agit probablement d'une réaction à la mise en demeure lancée par WAN.

Dans tous les cas, la vigilance reste de mise car des projets fleurissent un peu partout, et ce, avant que le Gouvernement n'adopte les mesures pour protéger les sites. L'OA confirme sa décision de poursuivre et soutenir l'action entreprise par WAN.

Projet Droh!me sur le site de l'Hippodrome de Boitsfort

Le projet de convention entre BN et Droh!me pour le parking, proposé par M. Ninanne à la suite de contacts avec le CEO de Droh!me, n'a pas reçu l'accord de quelques représentants d'associations actives dans ce dossier.

A la suite de L'enquête publique sur la modification du Pras, le Gouvernement bruxellois a modifié le Pras pour permettre l'installation du parking sur le site de l'hippodrome. Sur la base de l'avis de Me SAMBON, l'OA a donné son accord de principe pour introduire un recours. Il sera très difficile de contrecarrer car l'argumentaire du mémoire en réplique de la Région est « blindé ». Me Sambon doit encore réagir mais il est clair que cela ne sera pas simple.

Droh!me a introduit un recours contre la modification du PRAS. En outre, un changement de dénomination est intervenu au niveau du registre des installations classées, signifiant que Droh!me ne peut plus se garer sur certaines avenues car celles-ci deviennent des voiries.

Par ailleurs, Droh!me a perdu ses permis d'urbanisme (PU) et d'environnement (PE). Une nouvelle demande de PE a été introduite pour un parking de 49 places afin de pérenniser ses activités organisées sur le site (Ceramic Studio, Brussels Rock School, etc.) qui n'ont aucun lien avec la Forêt de Soignes. Ce type de permis n'exige pas la tenue d'une commission de concertation. Toutefois, le permis étant affiché, il y a des voies de recours possibles.

Les Amis de la Forêt de Soignes ont réagi. Bruxelles Environnement ayant toutefois signalé que le sol est pollué, le permis est contraignant.

Quant au PU pour des rénovations et aménagements de bâtiments, l'enquête publique a eu lieu et la commission de concertation s'est tenue le 19/4. Un premier avis de la CRMS était négatif et ensuite il a été retiré et un nouvel avis est maintenant positif ! C'est une décision politique.

A la demande de K. Stevens, l'OA de BN donne son accord pour introduire un recours au Collège d'Environnement contre le permis octroyé par BE à Droh!me pour l'exploitation des installations du site Droh!me (Golf et Brasserie du Pesage + poche de stationnement – 49 places).

Finalement, le Collège de l'environnement maintient le PU pour le petit parking ; dès lors, BN, Les Amis de la Forêt de Soignes et Natagora ont introduit un recours auprès du Gouvernement bruxellois ; il dispose de 60 jours pour réagir ; s'il laisse courir le délai, comme on le présume, le PU est confirmé.

Sur la base de l'avis de Me Sambon, un recours au CE pourrait être introduit.

Par ailleurs, il est possible que Droh!me introduise un recours auprès du Gouvernement bruxellois car il n'est pas satisfait de son PU.

Bonne nouvelle : le Club de Golf abandonne une partie du terrain, soit près d'un ha, qui revient à la Forêt de Soignes.

Installation d'habitats modulables sur des zones vertes (Chant des Cailles, Meylemeersch, etc.)

Des riverains ont introduit un recours au CE pour s'opposer à l'installation de ces habitats au Chant des Cailles ; le CE les a déboutés. Dès lors, ces riverains se sont tournés vers BN pour introduire une action en cessation environnementale (BN était en soutien de cette action), via des avocats flamands.

Si Watermael-Boitsfort s'était opposée, le chantier aurait été suspendu ; par contre, comme association (pour autant que nous ayons la défense de la nature dans nos buts), nous devons mettre en exergue le préjudice grave et irréversible. Dès lors, l'OA de BN décide de mandater Me Sambon, Me Kaïret et Me Eyskens pour entreprendre toute action juridique et représenter BN. Toutefois, cette action en cessation environnementale n'a finalement pas été introduite.

Abattage d'arbres au Bois Georgin (projet Médiapark à Schaerbeek)

Le projet PAD (2018-2019) n'a pas été approuvé par le Gouvernement. Ainsi, le PAD a été profondément transformé et le nombre d'immeubles a été revu à la baisse. Grâce à Natuurpunt qui a bien œuvré dans le cadre de la protection du lérot, l'abattage d'arbres a pu être arrêté. Depuis, le Gouvernement a décidé de ne pas toucher au Bois Georgin (8 ha). Le lancement d'une enquête publique (24/4-1/9) portait sur 4 objectifs :

- Déployer le site Reyers comme pôle des médias
- Désenclaver le site pour en faire un quartier
- Intégrer la biodiversité dans les projets urbains
- Mettre en œuvre des principes d'économie circulaire

Restons toutefois vigilants notamment par rapport à l'étude phytosanitaire, sachant que la précédente prévoyait d'abattre beaucoup d'arbres. On parle de plus en plus d'entretien et non plus d'abattage mais dans les faits, cela revient au même !

Abattages des arbres et cadastres communaux

Le remarquable travail d'Anne Bonew sur la gestion du patrimoine arboré de la RBC devrait permettre le suivi de toutes les demandes de permis relatives à des abattages ; toutefois, les demandes de permis ne sont parfois pas suffisamment explicites sur un éventuel abattage d'arbres.

Certaines communes disposent de cadastres qui devraient pouvoir être accessibles. En outre, IEB a développé une application qui permet de voir le patrimoine arboré. Une formation a d'ailleurs été dispensée. Au sein de Tuiniersforumdesjardiniers, un GT « Arbres » est créé.

Une pétition a aussi été lancée par J. Verbockhaven pour exposer la problématique des abattages d'arbres auprès du Parlement bruxellois.

Ces deux personnes viendront exposer leur travail lors de la réunion du Forum du 22/1/2024.

Walckiers

Le Conseil d'Etat a donné gain de cause à la CEBE dans le recours (tracé du chemin) mettant en cause la réglementation sur les travaux de minime importance (cour/jardin), signifiant ni enquête publique, ni commission de concertation. Dans le cas de travaux effectués au Walckiers, cette disposition réglementaire n'aurait pas dû être appliquée. Comme cas de jurisprudence, il est intéressant de voir quels sont les arguments utilisés par le CE. En effet, plusieurs aménagements de site ont été réalisés sur la base de cette réglementation. Une rencontre aura lieu prochainement entre BE et la CEBE pour voir la suite qui y sera donnée.

Friche Josaphat

En avril, le marché public a été attribué via les OIP, sans accord du Gouvernement bruxellois (désaccord et grosses tensions entre le parti Ecolo et le parti Socialiste), au consortium Eiffage/Axa, pour l'urbanisation d'une partie du site. Le collectif « Sauvons la friche » réagira aux prochaines enquêtes publiques (permis de lotir, permis d'urbanisme et d'environnement), et introduira les recours juridiques.

Donderberg

Le permis d'urbanisme pour la construction d'une école maternelle et primaire sur le site, a été délivré en avril par la Région. Le collectif Save Donderberg et le comité de quartier ont introduit un recours via Me Sambon contre la suppression de deux chemins vicinaux entravant le projet d'urbanisation.

Projet de parc naturel régional à Boitsfort

La majorité des administrateurs a donné son accord de principe pour soutenir ce projet de parc naturel régional à Boitsfort.

Demandes de classement

Vital asbl (E. Hallard) a demandé à BN de porter la demande de classement du site du Val d'Or à Woluwe St Lambert. Le dossier a été déposé à Urban le 27 avril ; un accusé de réception signalant que le dossier est complet est parvenu le 25 octobre.

L'OA a reçu le 7 décembre Mmes Roillet et Balcers (association de fait) pour une présentation du site du Bois de la Grappe à Forest (quartier Messidor – 1,3 ha repris en zone constructible et non en zone verte au Pras). Sur la base du dossier très bien préparé et argumenté, l'OA a décidé de porter la demande de classement ; le dossier a été déposé à Urban le 12/1/24.

Enquêtes publiques et commissions de concertation

BN a adressé des courriers pour les enquêtes publiques suivantes et en principe un-e administrateur-trice ou un membre de BN a participé aux commissions de concertation :

- Urban : Projet de règlement régional d'urbanisme – 17/1/23
- Bruxelles – Uccle – Watermael-Boitsfort - Demande de permis d'environnement classe 2 – Droh!me Exploitation SA Chaussée de la Hulpe 51-61 à 1180 Bruxelles – 23/1/23
- Watermael-Boitsfort - PU pour la transformation de la bergerie et la restauration d'une annexe de la grange au sein du parc classé du Couvent Sainte-Anne, sis avenue Léopold Wiener 20-26 à 1170 Watermael-Boitsfort – 4/2/23
- Watermael-Boitsfort : PU - Aménager la Promenade Verte le long de Tenreuken dans le cadre du subside octroyé par le Fonds « Bike in Brussels » de la fondation Roi Baudouin – 15/2/23
- BE - plans de gestion Natura 2000 pour les stations IA11 Talus des trois Tilleuls et IB3 pour l'Etang Floréal à Watermael-Boitsfort – 14/2/23
- Uccle - demandes référencées 16PFU/1846073 et 16-46877-2023 – Chaussée de La Hulpe 51-53 et 61 – Droh!me – 27/3/23
- Anderlecht - PU 52806 et PE 6/2023 – Projet mixte : aménager la partie centrale du futur parc de Neerpede dont une zone de baignade naturelle – 14/4/23
- BE – Plan de gestion de l'eau – 29/4/23
- Perspective Brussels – PAD Mediapark – version 2023 – 9/6 et 31/8/23
- Gouvernement flamand - projet de PESR/GRUP (plan d'exécution spatial régional/gewestelijk ruimtelijk uitvoeringsplan) - zone 1 : de Grand-Bigard à Meise – 30/6/23
- Uccle – PU Kauwberg 133 avenue de la Chênaie. Aménagement du site classé et Natura 2000 par Bruxelles Environnement – 18/9/23
- Ixelles – PU introduit par la SNCB pour l'extension et le rehaussement des quais de la gare de Boondael, la construction de nouveaux escaliers d'accès et d'ascenseurs et le renouvellement de l'équipement des quais – Avenue de la Forêt à Ixelles – 26/10 et 5/12/23
- Bruxelles - PU introduit par Scratch Concept pour modifier l'utilisation du Grand Château d'eau vers un espace culturel et événementiel avec petite restauration accessoire, pose de contre-châssis par l'intérieur et installation de deux toilettes (régularisation) – Avenue de la Belle Alliance 1 à 1000 Bruxelles – 26/10/23
- Rhode St Genèse - café/restaurant/dancing" dans la Forêt de Soignes à l'Espinette centrale – 3/12/23
- Perspective Brussels – Bruxelles – Evere - Plan d'aménagement directeur « Défense » sur les territoires de la commune de Zaventem, de la Ville de Bruxelles et de la commune d'Evere – 10/12/23
- BE – Atlas réseau hydrographique – 20/12/23
- Ixelles – Watermael-Boitsfort – PPAS site Varda-Ernotte – 26/12/23

Fait à Bruxelles, le 1/02/2024.